

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 23 JUIN 2017

Paris, le 3 juillet 2017 – StreamWIDE (FR0010528059 – ALSTW – Eligible PEA PME), le spécialiste des solutions de téléphonie et de communication à valeur ajoutée de nouvelle génération, annonce avoir tenu son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire le 23 juin 2017. StreamWIDE publie ce jour le compte rendu de cette assemblée, ainsi que le nombre total d'actions et de droits de vote composant le capital social de la Société à la date du 23 juin 2017.

I. Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été approuvés et toutes les résolutions proposées et recommandées par le conseil d'administration ont été adoptées.

Résolutions à titre ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 : **adoptée à 100%**
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 : **adoptée à 100%**
3. Affectation du résultat de l'exercice écoulé : **adoptée à 100%**
4. Quitus aux administrateurs : **adoptée à 100%**
5. Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce : **adoptée à 100%**
6. Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts : **adoptée à 100%**
7. Autorisation à conférer au Conseil d'Administration pour procéder au rachat d'actions de la Société : **adoptée à 100%**

Résolution à titre extraordinaire

8. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société ou donnant droit à un titre de créance, à l'exception des actions de préférence : **adoptée à 100%**
9. Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre visée à l'Article L.411-2 du Code de commerce, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ou donnant droit à un titre de créance, à l'exception des actions de préférence : **adoptée à 89,31%**
10. Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à l'augmentation de capital réservée à une catégorie de personnes : **adoptée à 89,31%**
11. Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 15% de l'émission initiale : **adoptée à 99,53%**
12. Fixation du plafond global des autorisations d'émissions d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital applicables et de valeurs mobilières représentatives de créances : **adoptée à 100%**
13. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation de capital par incorporation de primes d'émission, réserves, bénéfices ou autres : **adoptée à 100%**
14. Autorisation d'annulation de tout ou partie des actions achetées par la Société : **adoptée à 100%**

15. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social dont le souscription serait réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L.3332-1 et suivants du Code du travail : **rejetée à 88,83%**
16. Suppression du droit préférentiel de souscription à l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise : **rejetée à 88,83%**
17. Modification des conditions de transfert du siège social de la Société : **adoptée à 100%**
18. Modifications corrélatives de l'article 4 des statuts de la Société : **adoptée à 100%**
19. Pouvoirs en vue des formalités : **adoptée à 100%**

II. Informations relatives au nombre total d'actions et de droits de vote

Conformément à l'article L.233-8 du Code de commerce et à l'article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, la Société StreamWIDE informe ses actionnaires du nombre total d'actions et de droits de vote composant son capital social à la date du 23 juin 2017 :

	31 décembre 2016	23 juin 2017
Nombre total d'actions composant le capital social	3 029 759	3 029 962
Nombre réel de droits de vote (1)	5 161 080	5 121 781
Nombre théorique de droits de vote (2)	5 191 635	5 171 661

(1) Les actions privées de droit de vote (auto détention) ne sont pas prises en compte

(2) Les actions privées de droit de vote (auto détention) sont prises en compte

Prochain communiqué financier : Chiffre d'Affaires Semestriel 2017, le lundi 24 juillet 2017

A propos de StreamWIDE (Alternext Paris : ALSTW)

Acteur majeur sur le marché des logiciels de communication, StreamWIDE fournit depuis plus de 15 ans des services à valeur ajoutée de nouvelle génération aux opérateurs télécoms fixes et mobiles, partout dans le monde : messagerie vocale, facturation et taxation d'appels en temps réel, numéros virtuels, services de conférence ou encore centre d'appels.

Team On The Run, le dernier produit développé par StreamWIDE, est une solution tout en un de communication et de management des process, bénéficiant de nombreuses fonctionnalités telles que la géolocalisation, le NFC, le talkie-walkie, la VoIP et le WebRTC, et permettant ainsi aux entreprises de simplifier la communication et de digitaliser leur activité de manière sécurisée.

Basé en France et présent en Europe, aux USA, en Chine, à Singapour et en Afrique, StreamWIDE est coté sur Euronext Growth (Paris) – FR0010528059 – ALSTW.

Pour plus d'informations, <http://www.streamwide.com>, <http://www.teamontherun.com> ou visitez nos pages [LinkedIn](#) ou [Twitter](#).



Labellisé « entreprise innovante » par Bpifrance, StreamWIDE est éligible aux FCPI et aux PEA-PME



Contacts

StreamWIDE

Pascal Béglin / Olivier Truelle

Président Directeur général / DAF

Email : investisseur@streamwide.com / tél. : +33 (0)1 70 08 51 00